

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027 - (N° 1675)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 20

I. – À la première phrase de l’alinéa 1, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2023 »

la date :

« 1^{er} janvier 2024 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.